AR PREFECTURE

006-240600593-20171213-171223-DE

Regu le 18/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de communes du pays des Paillons

OBJET:

Renouvellement du contrat d'assurance avec Groupama 2018

Décision n° 17 12 23

Can deux mille dix sept, le mercredi treize décembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Christian Dragoni Madame, Martine Brun, Messieurs Bernard Martinez, Gérard Branda, Jacques Saulay, George Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés: Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Edith Lonchampt par Monsieur Gérard Branda, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey, Madame Sylvie Gantelme par Monsieur Noël Albin.

Absents excusés: Messieurs Robert Nardelli, Michel Lottier Madame Evelyne Laborde Messieurs Monsieur Yves Pons, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy.

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance.

Le Président rappelle que la communauté de communes a passé avec Groupama deux contrats d'assurance dont l'un couvre la responsabilité civile, les bâtiments et l'assistance juridique (Villasur) et l'autre la flotte automobile.

Ces contrats prenant fin au 31 décembre 2017, il propose de les renouveler pour une durée d'un an sur la base des mêmes garanties.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Décide de reconduire, sur la base des mêmes garanties, les deux contrats d'assurance passés avec Groupama, le contrat Villasur et celui couvrant la flotte automobile, pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Nombre de conseillers en exercice: 36

Nombre de présents : 25 Nombre de votants : 29

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0

